



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
9 août 2016
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	Pouvoir à Bernard Veissière
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	Pouvoir à Guillaume Rousset
Pascale BRUN	Augnat	
Cyril PORTEFAIX	Augnat	
Guy FRADIN	Chassagne	X
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	X
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	X
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUZEC	Mazoirs	Pouvoir à Patrick Pelissier
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	X
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	X
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	X
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUGNOUX	Saint Hérent	
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

Assistait en outre à la réunion :

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2016
- Services et vie locale
- Dynamiques économiques
- Environnement et transition énergétique
- Aménagement du territoire
- Vie intercommunale et moyens associés
- Création d'une communauté d'agglomération
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le neuf août à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard VEISSIERE, en date du 22 juillet 2016.

14 conseillers sont présents, un conseiller suppléant sans voix délibérative est présent, 3 conseillers ont donné pouvoir, le quorum est atteint.

Jocelyne MANSANA ROCHE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 9 août 2016

Le Président indique que le compte-rendu du précédent conseil a été envoyé à l'ensemble des conseillers avec la convocation à la présente séance, soit par courrier soit par mail, conformément aux souhaits de chacun. Il demande si des remarques sont à formuler sur ce document.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Services et vie locale

Requalification du Centre de Loisirs : présentation de l'APS

Guillaume Rousset rappelle l'historique du projet, avec des travaux effectués en 2003 par la commune d'Ardes pour permettre l'émergence du centre de loisirs et depuis un service qui est monté en fréquentation pour aujourd'hui se stabiliser. Il ajoute que désormais l'équipement apparaît vétuste et que les territoires voisins, membres de la future intercommunalité, s'équipent progressivement (Pôle Enfance Jeunesse ouvert sur Saint Germain-Lembron en 2016, projets sur Bassin Minier Montagne et Couze Val d'Allier...).

Concernant Ardes Communauté, il rappelle le recrutement du maître d'œuvre validé à la dernière séance du conseil. Il rappelle également que le projet est conditionné à la vente du bâtiment par la commune d'Ardes et que le plan de financement est prévisionnel à ce stade, le CTDD pouvant également être mobilisé, comme l'a validé le dernier conseil.

Revenant au projet, Guillaume Rousset indique que Julien Million a réalisé l'APS et l'estimatif des travaux nécessaires à la requalification du centre de loisirs d'Ardes. Il commente les plans de l'APS. Bernard Veissière estime que c'est un point d'appui durable du service sur le territoire et demande au conseil de valider le projet. Accord unanime.

Guillaume Rousset rappelle le plan de financement prévisionnel hors taxes :

Dépenses		Recettes	
Acquisition	65000 €	Auvergne +	30 000 €
Travaux	165000 €	CAF	50 000 €
Honoraires	20 000 €	Leader / CTDD	120 000 €
		Autofinancement	50 000 €
TOTAL	250 000 €	TOTAL	250 000 €

Il demande au conseil :

- De valider le plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter toute subvention utile et signer toute pièce nécessaire au déroulement de l'opération.

Accord unanime.

Une hypothèse de ventilation des 120 000 € en recette ci-dessus pourrait être la suivante si l'on souhaite mobiliser le CTDD :

Dépenses		Recettes	
Acquisition, travaux, honoraires	250 000	Auvergne +	30 000 €
		CAF	50 000 €
		Leader	25 777 €
		CTDD	94 223 €
		Autofinancement	50 000 €
TOTAL	250 000 €	TOTAL	250 000 €

Accord unanime.

Achat d'un véhicule pour le centre de loisirs

Guillaume Rousset rappelle qu'une subvention de 13702 € a été obtenue de la CAF pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de 9 places pour le centre de loisirs. L'offre de Citroen avait alors été retenue par le conseil pour un montant de 17109 € H.T.

Toutefois, entre le moment d'établissement du devis et l'accord de subvention et de l'acceptation de l'offre, le constructeur a arrêté la fabrication du modèle et la nouvelle version n'est disponible que depuis juin 2016. Une nouvelle consultation a donc été faite et l'offre de BFB Automobile Peugeot Issoire est la mieux disante pour un véhicule Expert de 115 CV et pour un tarif de 18450.00 € H.T.

La différence de coût s'explique par une plus grande puissance du moteur et par l'option d'attelage qui a été demandée. Christian Maerten s'interroge sur la nécessité de cette option. Guillaume Rousset répond que cela permet de transporter des matériels et sacs pour les sorties du centre de loisirs et de donner une certaine polyvalence au véhicule (services techniques par exemple).

Au vu du coût du net de l'opération, il propose au conseil de conclure l'achat pour 18450 € H.T.
Accord unanime.

Renouvellement de la convention entre Ardes Communauté et les communes pour les T.A.P.

Guillaume Rousset indique que pour la saison 2015 - 2016, une convention avait été signée entre Ardes Communauté et les communes d'Ardes, Augnat et Saint Gervazy pour la mise à disposition des locaux et de personnels communaux en appui des T.A.P.

Il propose au conseil de renouveler la convention selon les mêmes conditions pour l'année 2016 - 2017

Accord unanime.

Actualités « Services et vie locale »

Jean-Louis Lenègre demande ce qu'il advient de l'Atelier Chantier d'Insertion porté par le CIAS d'Ardes Communauté. Guillaume Rousset indique qu'en début d'année le conseil départemental avait annoncé sa volonté de revoir l'offre d'insertion, estimant, à tort ou à raison, que le dispositif actuel des ateliers et chantiers d'insertion n'apportait plus de réponse efficace. Des chiffres

avaient circulé quant à la suppression d'une vingtaine de chantiers, dont celui d'Ardes Communauté à horizon du 1^{er} juillet 2016. Il indique que les élus du territoire du Pays ont rencontré fin mars Alexandre Pourchon, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'insertion et qu'après négociation, il a été convenu oralement de prolonger les chantiers jusqu'à la fin de l'année 2016 avec un nombre de bénéficiaires si possible moindre et une participation supplémentaire des porteurs sur le poste d'encadrant. Il précise que le CIAS d'Ardes Communauté a validé cette orientation et inscrit la dépense. Parallèlement, le Pays a été désigné pour porter une réflexion sur l'offre locale d'insertion d'ici fin septembre ; ce travail est en cours.

Bernard Veissière indique que le Président du Conseil Départemental tiendra une réunion à destination des élus de l'ancien canton d'Ardes d'ici la fin septembre et qu'il sera nécessaire de préparer cette rencontre. Il indique que la question de l'insertion devra être posée, s'agissant d'une compétence sociale concernant au premier chef le Département. Il ajoute que d'autres domaines sociaux ont été touchés par des réformes du Département comme par exemple l'aide à domicile, ce qui aboutit à des baisses de plans d'aide et de taux de prise en charge faites à l'aveugle.

Patrick Pelissier demande ce qu'il en est du déneigement. Bernard Veissière indique qu'une réunion avait été prévue en juillet concernant le déneigement du secteur de la Godivelle et de Compains et qu'elle a été reportée. Pour le reste du territoire, la future intercommunalité garde la compétence de déneigement le temps de définir l'intérêt communautaire et de fait, la convention de mutualisation avec le département se poursuit. Patrick Pelissier demande ce qu'il advient de l'installation des barrières pare-neige. Bernard Veissière rappelle qu'en effet cet élément avait été acté lors de la réunion cantonale de septembre 2015. Il ajoute qu'avec l'aide du maire de Duzat-sur-Vodable l'accord des propriétaires entre Moulet et Genelières avait été obtenu mais qu'aucune barrière n'a été posée. Jean-Louis Lenègre estime que des freins se sont manifestés localement. Bernard Veissière propose d'évoquer ce point à la réunion cantonale de fin septembre.

Dynamiques économiques

Centre de rassemblement de la Cabane : modification du plan de financement, achat des terrains

Bernard Veissière indique que le Conseil Départemental du Puy de Dôme a attribué une aide de 70 000 € au projet. Ceci vient modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses (H.T.)		Recettes	
Acquisition, travaux, honoraires, matériel, etc	410 000 €	Etat (DETR)	60 000 €
		R. Parlementaire	6 000 €
		Région (FRADDT)	20 000 €
		Département	70 000 €
		Leader	172 000 €
		Autofinancement	82 000 €
Total dépenses	410 000 €		410 000 €

Il demande au conseil de valider ce plan de financement amendé. **Accord unanime.**

Il rappelle toutefois que l'étape préalable est l'acquisition des terrains. Jean-Louis Lenègre indique que depuis le dernier conseil, il avait provoqué un rendez-vous avec Mme Martin le 8 juillet mais que celle-ci a annulé cette rencontre. Il indique qu'alors Mme Martin avait oralement donné son accord pour 2 € le m². Il indique que le notaire de Mme Martin a ensuite écrit à Ardes Communauté

pour proposer un prix de 8000 € pour l'emprise de 2500 m² nécessaire au projet. Il précise qu'alors, en concertation, Bernard Veissière est intervenu par courrier. Il donne lecture de la lettre et indique qu'il est pleinement d'accord avec son contenu. Bernard Veissière précise qu'il a eu Mme Martin plusieurs fois au téléphone dans les jours derniers mais qu'elle maintient son offre. Il précise encore que Gilles Aubeuf l'a appelé une heure avant la présente séance pour proposer 5000 € pour l'emprise du projet et ajoute qu'Ardes Communauté avait proposé 4000 €, ce qui était déjà très supérieur à l'estimation du service des domaines (1500 €).

Ouvrant le débat, il estime qu'à 8000 €, il n'est pas raisonnable de suivre. Jean Verdier s'étonne que la question se pose aussi tardivement et que l'emprise n'ait pas été achetée dès les premiers travaux. Guillaume Rousset indique qu'un bail avait été alors rédigé.

Bernard Veissière reprend également les aspects légaux entre le parc actuel et le futur centre de rassemblement. Il indique que cela permettrait aux agriculteurs de réaliser les échanges commerciaux directement depuis la Cabane sans repasser ensuite par un centre agréé. Il indique que ceci génèrera également des coûts de fonctionnement et rappelle que le conseil avait d'ores et déjà validé que l'investissement pouvait être du ressort de la collectivité – et donc financé indirectement par le contribuable – mais que le fonctionnement devait être assuré par les agriculteurs ; ceci impliquant une augmentation du tarif de la pesée.

Jean Verdier estime que si le tarif augmente, les agriculteurs iront ailleurs. Il rappelle l'augmentation il y a quelques années de 0.50 € à 1 €. Robert Chazalon demande à Jean Verdier comment cela se passerait concrètement si le parc n'existait plus. Il pense au contraire que ce serait un frein important et que la montée du tarif n'avait pas été un obstacle. Il estime que si les agriculteurs ne peuvent pas s'acquitter d'une pesée à 1 €, alors il ne faut pas aller plus loin dans le projet.

Pour avancer, le Président propose, comme l'avait suggéré Jean-Louis Lenègre d'organiser une réunion de présentation et d'échange sur le projet où seraient conviés tous les utilisateurs du parc.

Christian Maerten résume la situation : soit Ardes Communauté achète les terrains, bénéficie de subventions et investit 410 000 € H.T. et l'équipement est maintenu, soit Ardes Communauté ne peut acheter les terrains et le parc ferme. Bernard Veissière complète en indiquant qu'il faudra alors également démolir car il ne serait pas admis que l'équipement soit encore utilisé en dehors de toute légalité. Christian Maerten s'interroge sur les motivations de Mme Martin et demande quelle position peut être prise par le conseil sur le point de l'achat de terrains.

Après débat, le conseil estime qu'il ne peut y avoir d'offre supérieure à 4000 € pour l'emprise du projet.

Reprenant, Christian Maerten pense qu'il faut aussi réfléchir à d'autres alternatives pour lever le frein du terrain. Bernard Veissière voit deux autres lieux possibles : la croix Maubert, Moulet. Les élus actent le fait de réfléchir à d'autres implantations possibles.

Cézallier : vers un territoire bio exemplaire

Monsieur le Président rappelle qu'Ardes Communauté, avec les communautés de communes du Pays de Massiac et du Cézallier, a été retenu à l'appel à projets « Territoires Bio Exemplaires » de la Région. Il ajoute que le montant de dépenses éligibles est de 99185.00 € H.T. et que le plan de financement doit être précisé comme suit :

Région :	58245.67 €
Leader St Flour :	25726.67 €

Leader Issoire : 13413.64 €
Autofinancement : 1799.02 €
TOTAL : 99185.00 €

Un recours à l'autofinancement sera effectué en cas de financements extérieurs inférieurs au prévisionnel, dans la limite des inscriptions au budget d'Ardes Communauté.

Il demande au conseil de valider ce plan de financement amendé.

Accord unanime.

Environnement et transition énergétique

Projet éolien : aspect foncier

Bernard Veissière rappelle à l'assemblée que le projet éolien de densification / extension du parc éolien du Saulzet a été validé lors de séances précédentes.

Il s'agit de densifier et d'étendre le parc par 11 éoliennes supplémentaires sur les communes de Mazoires, Roche Charles La Mayrand et la Chapelle Marcousse.

Il ajoute que par convention de partenariat avec VSB, la mission d'Ardes Communauté est de garantir l'accès foncier par la signature de promesses de bail. Par ailleurs, il est nécessaire que les communes puissent appuyer le dossier par délibération. Mazoires a délibéré le 30 juin dernier, les communes de Roche Charles La Mayrand et la Chapelle Marcousse seront prochainement rencontrées.

Il informe l'assemblée que les promesses de bail contiennent l'emprise des éoliennes mais aussi les cheminements, accès et zones de survol.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer les promesses de bail nécessaires à l'emprise du projet.

Accord unanime.

Gestion des déchets, adhésions aux SICTOM : démarches à suivre

Le Président rappelle à l'assemblée que lors de la précédente séance, Ardes Communauté a acté d'adhérer au SICTOM Issoire Brioude pour les communes d'Anzat-Le-Luguet, Apchat, Ardes-sur-Couze, Augnat, La Chapelle Marcousse, Chassagne, Dauzat-sur-Vodable, Madriat, Mazoires, Rentières, Roche Charles La Mayrand, Saint Alyre es Montagne, Saint Hérent, Ternant-les-Eaux. Elle a également acté d'adhérer au SICTOM des Couzes pour la commune de la Godivelle.

Il ajoute qu'Ardes Communauté s'est rapproché de Mlle Ballaleuf à la Préfecture pour connaître la démarche officielle à suivre, au-delà des démarches techniques en cours. Il est donc nécessaire que les communes approuvent la décision d'Ardes Communauté par délibération au plus tard le 15 octobre.

Par ailleurs, après transfert, le SICTOM Issoire Brioude va traiter environ les ordures ménagères d'environ 1980 habitants d'Ardes Communauté (99 %), s'occupera de la déchetterie de Planove et le SICTOM des Couzes traitera les ordures de 20 habitants d'Ardes Communauté (1 %). Compte tenu de ce constat, le Président propose d'acter que le transfert de l'actif et des agents se fera intégralement au profit du SIB.

Accord unanime.

Aménagement du territoire

Programme d'Intérêt Général Habitat II

Le Président expose les éléments du Programme d'Intérêt Général Habitat comme suit :

« A l'issue du PIG 2010-2015, le Pays a mené une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide financière pour les propriétaires privés.

Il est donc proposé de mettre en place un nouveau PIG pour une période de 5 ans, sur l'ensemble du territoire à l'exception du centre-ville d'Issoire qui sera couvert par une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain).

Les enjeux de ce dispositif sont les suivants :

- Reconquête des centres-bourgs avec la remise en service de logements vacants, que ce soit par des propriétaires bailleurs ou des accédants à la propriété,
- Développement de l'offre de logements locatifs privés conventionnés,
- Résorption de l'habitat indigne et très dégradé,
- Lutte contre la précarité énergétique,
- Adaptation des logements à la perte d'autonomie, qu'elle soit liée au vieillissement ou à un handicap.

Objectifs et enveloppes financières

Les taux de subvention proposés pour l'intercommunalité sont les suivants :

Propriétaires occupants :

1. Lutte contre l'habitat indigne et travaux de sécurité et salubrité de l'habitat, logement occupé par un propriétaire de condition modeste ou très modeste :

- 20% du montant des travaux subventionnés par l'Anah.

2. Lutte contre la précarité énergétique, logement occupé par un propriétaire de condition modeste ou très modeste :

- Revenus très modestes : prime de 750 € pour les logements bénéficiant des aides de l'Anah,
- Revenus modestes : prime de 500 € pour les logements bénéficiant des aides de l'Anah.

3. Adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, logement occupé par un propriétaire de condition modeste ou très modeste :

- 10 % du montant des travaux subventionnés par l'Anah plafonné à 1 400 €.

4. Logements très dégradés / Reconquête du parc vacant - Encourager l'accession à la propriété, cette aide est mise en place en remplacement de celle de l'ANAH lorsque la réglementation de l'ANAH ne lui permet pas de financer ce type de dossier ; elle est versée dans les mêmes conditions que celles de l'ANAH :

- Propriétaires modestes ou très modestes,
- Logement très dégradé,
- 50 % du coût HT des travaux, plafonnés à 50 000 € HT.

Propriétaires bailleurs :

1. Logements très dégradés ou dégradés, logements occupés par un locataire ou vacants et toutes conditions étant par ailleurs remplies :

- 20% du montant des travaux subventionnés par l'Anah plafonné à 10 000 €.

2. Lutte contre l'indécence, l'indignité et les infractions au RSD (règlement sanitaire départemental), logement occupé par un locataire ou vacant et toutes conditions étant par ailleurs remplies :

- 20% du montant des travaux subventionnés par l'Anah plafonné à 10 000 €.

Les réhabilitations de logements vacants par des propriétaires bailleurs ne sont éligibles que lorsque le bien est situé en centre-bourg, conformément à la réglementation de l'ANAH. L'ensemble des communes du Pays sont concernées.

Les objectifs et enveloppes sont les suivants :

	OBJECTIFS	Coût moyen Travaux	ANAH		Etat	Pays d'Issoire	
Logements locatifs	Très dégradé conventionné ¹	35	60 000 €	35%	735 000 €	20%	350 000 €
	Amélioration logement dégradé conventionné ¹	5	36 000 €	25%	45 000 €	20%	36 000 €
	Indigne / indécence / infraction RSD ¹	5	60 000 €	25%	75 000 €	20%	50 000 €
	Economies d'énergie ¹	5	18 000 €	25%	22 500 €	-	-
	Total logements locatifs	50					
	• Précarité énergétique (prime FART)	45			67 500 €		
		<i>Sous-total PB</i>			877 500 €	67 500 €	436 000 €
Propriétaires occupants	Insalubrité	15	45 000 €	50%	337 500 €	20%	135 000 €
	Logements très dégradés ²	50	60 000 €	50%	1 250 000 €		
	Sécurité et salubrité de l'habitat	5	15 000 €	50%	37 500 €	20%	15 000 €
	Autonomie de la personne	150	7 000 €	35 à 50%	483 000 €	10%	105 000 €
	Economies d'énergie	500	16 000 €	35 à 50%	3 352 000 €	500 € ou 750 €	307 500 €
	Total logements Propriétaires Occupants	720					
		• Précarité énergétique (prime FART)	585			- €	1 170 000 €
		<i>Sous-total PO</i>			5 460 000 €	1 170 000 €	562 500 €
Autres	Logements très dégradés / Accession à la propriété PO ² : enveloppe de substitution en cas de non-financement par l'ANAH	38	60 000 €			50%	950 000 €
	<i>Sous-total Autres</i>				- €		950 000 €
TOTAL					6 337 500 €	1 237 500 €	1 948 500 €

Animation du dispositif

Dans un souci de cohérence vis-à-vis des partenaires, du public et des professionnels du territoire, l'équipe en charge de l'animation assurera également l'animation de l'OPAH-RU du centre-ville d'Issoire. Cette animation conjointe se justifie d'autant plus qu'à partir du 1er janvier 2017, les deux dispositifs seront portés par la nouvelle intercommunalité.

Comme pour le PIG 2010-2015, l'équipe d'animation sera constituée de :

- Un chargé de mission Habitat privé (recrutement prévu pour le 1^{er} septembre 2016)
- Un bureau d'études »

Le Président propose donc au Conseil de

- dire son intérêt pour la mise en place du PIG tel que présenté ci-avant,
- donner mandat au Pays d'Issoire Val d'Allier Sud pour agir en son nom et pour son compte afin d'assurer la mise en oeuvre, l'animation et le suivi du PIG.
- L'autoriser à signer la convention du PIG.

Accord unanime.

Vie intercommunale et moyens associés

Véhicules d'Ardes Communauté et prêt aux associations

Bernard Veissière expose que depuis de nombreuses années, Ardes Communauté a souhaité apporter son soutien aux associations par la mise à disposition de matériels (barnums,

gobelets,...) et le prêt de véhicule. Le prêt de ces matériels est réservé aux communes et aux associations et toute activité privée est exclue.

Alexandre Duboc explique qu'un récent incident a montré que les assurances souscrites n'étaient pas totalement satisfaisantes et des avenants, sans surcoût de cotisation, pour l'expert, le scudo, le trafic et la clio d'Ardes Communauté (Les autres véhicules sont exclus du prêt).

Ces avenants permettent d'assurer les véhicules y compris en cas de prêt ponctuel faisant l'objet d'une convention, quel que soit le conducteur. En cas de sinistre, une franchise de 200 € est appliquée (1000 € pour les conducteurs novices).

Il est proposé d'inclure dans les conventions de prêt qu'en cas de sinistre l'association concernée remboursera la franchise à Ardes Communauté. A titre de précaution et de sensibilisation, il est également proposé de demander une caution de 200 € par prêt.

Accord unanime.

Personnel

Recrutement effectué : service OM

Le Président informe le conseil que dans le cadre de la délégation qui lui est donnée, il a procédé au recrutement de M. Jean-Michel Admirat à temps complet pour 6 mois en CAE pour pourvoir au congé maladie de M. Didier Coignoux.

Le conseil acte cette décision.

Mensualisation des primes et indemnités

Le Président explique que dans le cadre de la préparation de la future intercommunalité et afin que les paies soient justes dès le mois de janvier, il convient qu'Ardes Communauté délibère sur les primes et indemnités et leur fréquence. Les primes sont mensualisées (IAT, etc) mais les indemnités de régie (carburants, presse,...) ne le sont pas.

Il propose au conseil de valider la mensualisation de l'ensemble des primes et indemnités à partir du 31 décembre 2016.

Accord unanime.

Décision modificative n°2 sur le budget principal

Bernard Veissière explique que lors de la confection budgétaire, il avait été constaté une erreur du trésor public sur l'exécution de l'affectation des résultats 2014 sur le budget 2015. Ainsi, 2939,24 € avaient été affectés au 1068 du budget principal au lieu du budget centre touristique.

Pour régulariser cela, il convient de :

- Emettre un mandat du 1068 de 2939.24 € (prévu au budget 2016)
- Permettre la correction du 002 par la décision modificative suivante en section de fonctionnement :
 - o R 002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 2939.24 €
 - o D 022 : Dépenses imprévues : + 2939.24 €

Accord unanime.

Décision modificative n°3 sur le budget principal

Consécutivement à la décision prise précédemment, l'achat du véhicule du centre de loisirs n'avait pas été inclus dans les prévisions budgétaires, dans l'attente de sa possible réalisation. Il est donc nécessaire au vu des décisions de la présente séance de procéder à la décision modificative suivante en section d'investissement :

Dépenses 2313 Programme 60 : + 22 000 € (montant TTC)
 Recettes 1311 Programme 60 : + 13702 € (subvention de la CAF)
 Recettes 10222 FCTVA : + 3300 € (Récupération de 15 % de TVA sur investissement)
 Dépenses 2313 Programme 230 PLUI : - 4998 €

Accord unanime.

Décision modificative n°1 sur le budget ordures ménagères

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante de sorte à intégrer des pénalités de retard sur les cotisations IRCANTEC de 2015 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6712 : Amendes fiscales et pénales	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Accord unanime.

Préparation comptable de la fusion

Le Président expose que dans le cadre de la fusion, il importe de régler tous les éléments comptables en suspens.

Ainsi, il convient de procéder à la révision de l'inventaire d'Ardes Communauté. Il apparaît par ex dans cet inventaire, des ordinateurs réformés depuis plusieurs années, un ancien chasse neige etc... Il est demandé au conseil de déléguer au Président la sortie de l'inventaire des biens n'existant plus.

Accord unanime.

Par ailleurs, il convient de régulariser différentes écritures. Ainsi, les restes à recouvrer sont en cours d'analyse. Il existe notamment une dette de 70.74 € de 2006 sur le budget carburant. Il est proposé au conseil d'admettre cette somme en non valeur.

Accord unanime.

Reprise de la presse

Le Président expose que M. Daniel Macchabée est candidat à la reprise de la presse qu'il pourrait déplacer au sein de son établissement. Il indique que les services de presse sont venus visiter les lieux et que cela conviendrait. Il rappelle qu'il avait été acté de revendre la presse à un privé et que le prix de vente devait couvrir a minima le solde d'investissement. Il conclut en indiquant

que la vente pourrait être actée pour 13 000 € hors stock. Il demande l'accord du conseil pour procéder à la vente.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 3 abstentions (Jean-Louis Lenègre, Jocelyne Mansana et Françoise Pelissier), le conseil donne son accord sur la vente de la presse telle que ci-dessus présentée. Cette vente reste conditionnée à la confirmation écrite de M. Macchabée et de l'organisme de presse.

Création d'une communauté d'agglomération

Bernard Veissière indique que Madame la Préfète a adressé à l'ensemble des communes et communautés du Pays un courrier recommandé concernant la création d'une communauté d'agglomération résultant de la fusion des 8 communautés de communes composant le Pays d'Issoire (moins la commune de la Godivelle).

Pourquoi ce courrier ?

- Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal a validé le périmètre de la future intercommunalité sous la forme d'une communauté de communes.
- Les ateliers de concertation ont amené à s'orienter vers le statut de communauté d'agglomération au vu notamment des compétences exercées et de l'intérêt financier (DGF notamment).
- Il n'est que peu possible de modifier le SDCI

Une démarche dite de droit commun a donc été enclenchée en parallèle pour obtenir le statut de communauté d'agglomération. La communauté de communes Couze Val d'Allier a ainsi demandé la création d'une communauté d'agglomération par délibération du 7 juillet 2016.

Madame la Préfète demande donc au conseil communautaire et aux conseils municipaux de se prononcer sur :

- Le périmètre
- Le statut de communauté d'agglomération
- Le projet de statut dont le Président donne lecture

Le Président propose ces éléments au vote

Accord unanime.

Questions diverses

Présentation par la société Nexcure (filiale du Crédit Agricole) de systèmes de sécurité pour les bâtiments.

Autres questions :

Sylvianne Anglaret demande ce qu'il adviendra de la déchetterie mobile dans le cadre de la future agglomération. Guillaume Rousset estime que ce dispositif n'intéresse pas les SICTOM intervenant sur le territoire de la future aggro notamment parce qu'ils procèdent à une collecte selon d'autres modalités. Il ajoute qu'en accord avec les SICTOM qui seront gestionnaires de l'ensemble des déchetteries fixes, la communauté d'agglomération pourrait effectuer le service au titre de la prévention des déchets par exemple.

Sylvianne Anglaret rappelle qu'Ardes Communauté et les communes ont accueilli en stage Paulin Bertin sur l'accessibilité des bâtiments publics. Elle demande quelles suites sont données et si

une animation commune ne pourrait pas être mise en place. Guillaume Rousset propose que les services reprennent les diagnostics pour imaginer des solutions mutualisés.

La séance est close à 17h30
